

# APPEL A PROJET CONTRAT DE VILLE 2024

## CONTENU

1/ Cadre général .....	1-2
2/ L'appel à projet 2024.....	3-4
3/ Modalités de réponse & contacts.....	5-7

CONTRAT DE VILLE LE HAVRE SEINE METROPOLE 2024-2030



## PREAMBULE

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, une nouvelle géographie prioritaire des quartiers politiques de la ville (QPV) et **un nouveau contrat de ville intercommunal** seront mis en place en 2024, dans le cadre du plan « Quartiers 2030 ».

La circulaire en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 apporte des éléments concernant le calendrier de cette nouvelle contractualisation entre le territoire et l'Etat :

- Le décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est attendu pour fin décembre 2023.
- Le nouveau contrat de ville doit être conclu pour le 31 mars 2024 au plus tard.
- Le nouveau contrat de ville aura une durée de 6 ans, avec une actualisation prévue en 2027.

**Cet appel à projet se situe donc dans un contexte de transition pour l'année 2024 afin d'initier de nouvelles réflexions à la suite de l'évaluation du contrat de ville menée en 2022 et des concertations avec les habitants menées en 2023.**

### IMPORTANT

L'appel à projet 2024 du Contrat de ville se fera en 2 étapes :

- 1- **OCTOBRE** : Lancement de l'appel à projet avec le présent document. Le porteur candidat devra indiquer la ou les commune(s) sur lesquelles il déploiera son action. Les périmètres identifiés demeurent les QPV aujourd'hui définis et les Territoires de veille active.
- 2- **JANVIER/FEVRIER** : Dès la parution du décret indiquant les périmètres des Quartiers politique de la ville (QPV), ces derniers seront précisés aux candidats pour qu'ils confirment leur secteur d'intervention. L'Etat met fin à la notion de TVA et introduit la notion de poches pauvreté qui doivent être déterminés par des indicateurs objectifs en cours d'élaboration. L'évolution de la géographie peut amener un ancien TVA à devenir un QPV ou une poche de pauvreté.

## 1/ LE CONTRAT DE VILLE

### DECLINAISON LOCALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants**. Elle vise à **réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants**.

Elle se traduit à l'échelle locale par une contractualisation entre l'Etat, la Communauté urbaine, les communes et les acteurs du territoire, il s'agit du Contrat de ville Le Havre Seine Métropole.

Ainsi, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) finance, aux côtés des partenaires locaux et nationaux, les actions qui seront conduites dans le cadre du contrat de ville Le Havre Seine Métropole.

Ce contrat comprend :

- Des priorités du territoire : emploi, éducation, parentalité, accès aux droits, etc.
- Un périmètre d'intervention : des quartiers prioritaires.

Pour atteindre les objectifs, les membres du GIP Contrat de ville lancent un appel à projet annuel et valident une programmation.

Dans le cadre du futur contrat de ville 2024-2030, il sera possible de financer certains projets de manière pluriannuelle : un soin particulier est ainsi à apporter dès cette année aux projets déposés afin d'envisager leur pluriannualité ultérieure.

## OBJECTIFS NATIONAUX

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise que ces nouveaux contrats ont un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants : sécurité, écologie du quotidien et accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée.

### 1.1- QUARTIERS CONCERNES

Quartiers prioritaires de la ville		
Le Havre	Caucriauville Soquence	17 659
	Centre ancien Quartiers sud	8 814
	Bois de Bléville	1 789
	Bléville Nord	1 841
	Bléville Sud	2 362
	Mont-Gaillard	8 743
Gonfreville l'Orcher	Centre-ville	1 892
<b>TOTAL QPV</b>		<b>43 100</b>
Territoire de veille active (TVA)		
Le Havre	Tourneville	3 300
	Champs-Barets	1 200
	Les Neiges	300
Gonfreville l'Orcher	Mayville	150
	La Belle Aurore	300
Harfleur	Centre-ville	2 900
	Beaulieu	700
	Camping des Vallées	5
	Harquebosc	30
Montivilliers	Président Wilson	2 400
	Belle Etoile Nord	1 800
<b>TOTAL TVA</b>		<b>13 085</b>
<b>TOTAL QPV + TVA</b>		<b>56 185</b>



Comme indiqué précédemment, les futurs périmètres seront connus fin décembre 2023. Les projets doivent ainsi se concentrer sur les territoires aujourd'hui identifiés comme prioritaires

Soit sur 4 communes :

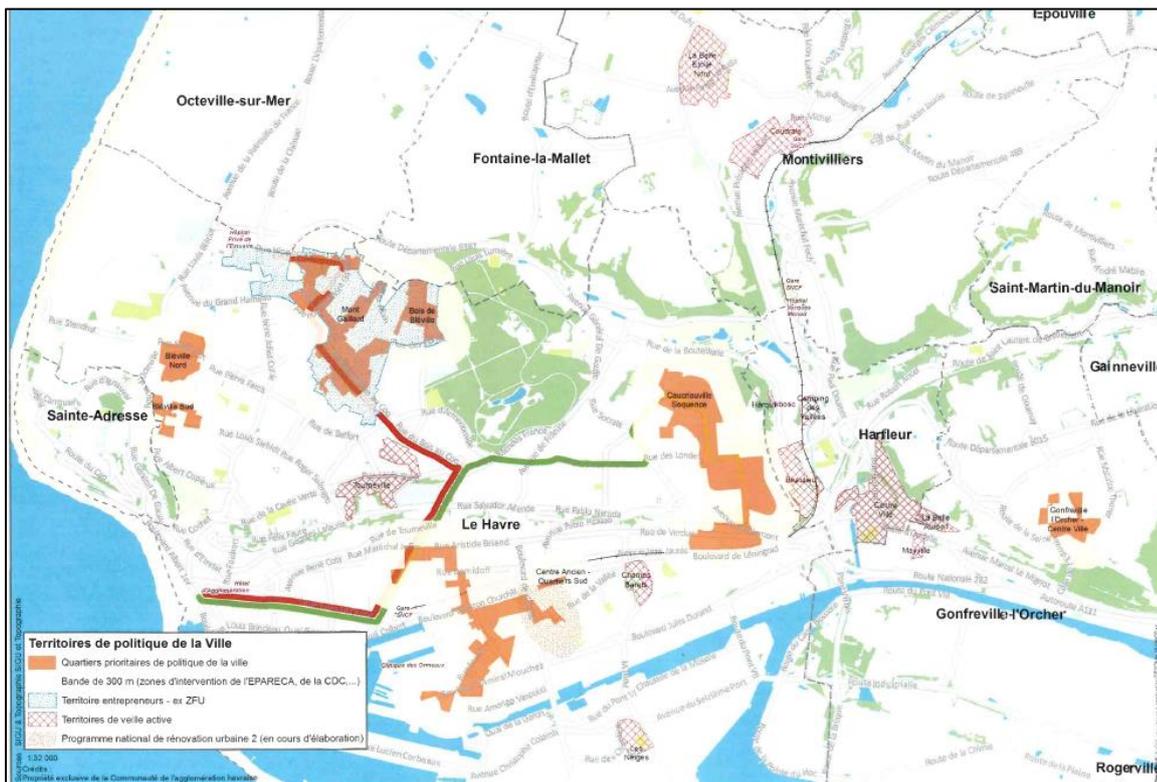
- ▶ Le Havre,
- ▶ Gonfreville-l'Orcher,
- ▶ Harfleur,
- ▶ Montivilliers.

- 7 quartiers prioritaires (QPV) dont 6 au Havre et 1 à Gonfreville-l'Orcher.

- 11 territoires « de veille active » (TVA) dont 3 au Havre, 2 à Gonfreville l'Orcher, 2 Montivilliers et 4 à Harfleur.

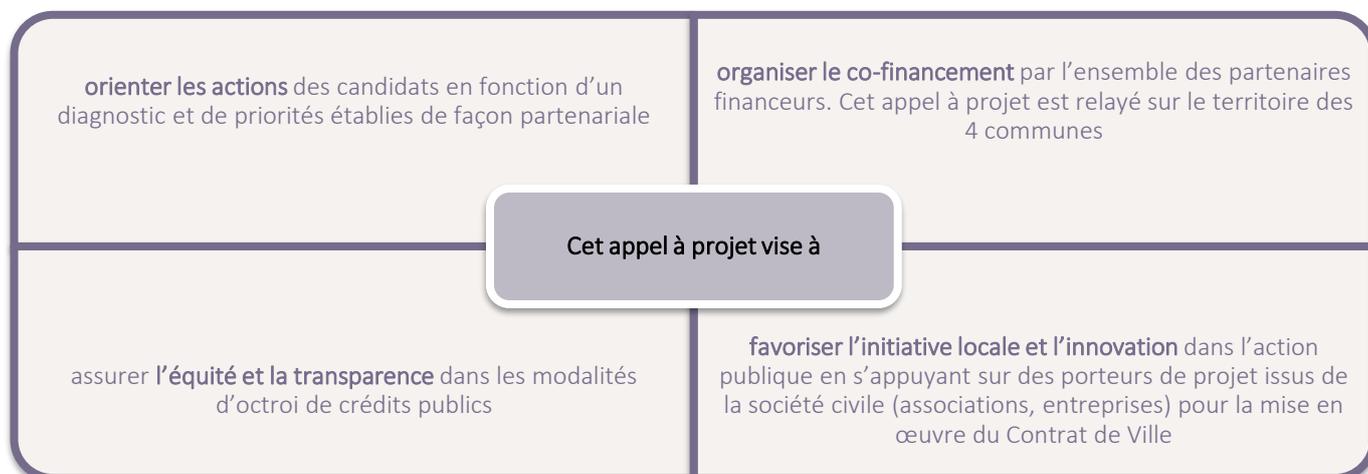
Il est donc possible de proposer une action :

- Sur un quartier d'une commune,
- Sur plusieurs quartiers d'une commune,
- Sur plusieurs quartiers de plusieurs communes.



## 2/ APPEL A PROJET 2024

### 2.1- POURQUOI LANCER UN APPEL A PROJET ?



### 2.2- LES FINANCEURS

En répondant à cet appel à projets, **le porteur de projet sollicite les fonds spécifiques de l'Etat (ANCT – Agence nationale de la cohésion des territoires) dédiés au Contrat de ville, pour un maximum de 80% du coût total de l'action, uniquement pour les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**

Les actions déjà financées au titre de la programmation des Cités éducatives seront exclues du soutien financier de cet appel à projets. Ainsi, pour les structures déjà financées par des crédits spécifiques politique de la ville, cet appel à projets doit concerner des actions complémentaires ou l'amplification d'actions existantes (nouveau public, nouveaux créneaux, nouvelle période).

Pour finaliser le financement de votre action, vous êtes invités, en plus de votre capacité à autofinancer l'action, à :

- Solliciter d'autres financeurs, selon les champs de compétence de chacun :
  - o Commune,
  - o Département de Seine-Maritime,
  - o Caisse d'allocation familiale (CAF),
  - o Agence Régionale de Santé (ARS),
  - o Région de Normandie,
  - o Fonds privés, etc.,
- Et/ou répondre à d'autres appels à projets.

Ainsi, les porteurs de projets dont l'action est prévue sur Harfleur et Montivilliers peuvent également répondre à cet appel à projet afin de mobiliser en priorité les crédits de droit commun des services de l'Etat, des collectivités locales et territoriales. Par ailleurs, pour ces actions des crédits spécifiques pourront être mobilisés.

En répondant à l'appel à projet du Contrat de ville, le porteur de projet sollicite :

- les fonds spécifiques de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de l'Etat, pour les QPV,
- des subventions communales,
- des subventions spécifiques de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

## 2.3- OBJECTIFS PRIORITAIRES 2024

L'évaluation finale du Contrat de ville et la concertation auprès des habitants ont permis de dégager des priorités partagées :

### Enjeux Emploi

- Renforcer l'accès à la qualification et à l'emploi en contribuant à lever les freins : savoir-être, mobilité, santé, etc.

### Enjeux Education

- Soutenir l'ambition scolaire et la réussite éducative. Favoriser le soutien à la parentalité par l'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités

### Enjeux Accès aux droits

- Assurer l'accès aux droits des habitants. Garantir l'accès aux soins, notamment en santé mentale, et à une alimentation saine

### Enjeux de société

- Lutter contre l'isolement, le repli sur soi et accompagner le vieillissement

### Enjeux transversaux

- Citoyenneté et respect des valeurs de la république.
- Ouverture à tous les publics, le respect des principes de la laïcité.
- Egalité femmes / hommes réfléchi dans chaque action les relations filles/garçons dans l'école et le quartier, la non-discrimination
- Lutte contre la fracture numérique
- La mobilisation /participation des habitants. Diversifier et innover pour aller chercher les bénéficiaires : hors les murs, aller vers, partenariats, prescription
- Prise en compte de la transition écologique et du cadre de vie

Conformément aux orientations de l'État, les projets qui favoriseront une logique de parcours pour les bénéficiaires, déploieront une logique « d'aller vers » les publics les plus fragilisés et s'appuieront sur des partenariats seront priorités pour l'octroi des subventions ANCT.

## 3/ MODALITES DE REPOSE ET CALENDRIER

### 3-1 LES STRUCTURES ELIGIBLES A L'APPEL A PROJET SONT

- ▶ les associations loi 1901,
- ▶ les autres personnes morales de droit privé,
- ▶ les personnes morales de droit public.

### 3-2 LES CRITERES DE RECEVABILITE DU PROJET SONT

#### ▶ Dossier complet :

- Pour répondre à cet appel à projet, les structures sont tenues **de compléter le dossier CERFA n°12156\*06**, « dossier de demande de subvention », qui devra comprendre un budget prévisionnel de l'action, équilibré en dépenses et en recettes. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier CERFA distinct. Il est également demandé de fournir : les statuts de l'organisme ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.
- Pour les actions reconduites, les porteurs de projet doivent avoir complété le compte-rendu financier de subvention (CERFA n°15059\*01) et l'adresser chaque année avant le 30 avril.

#### ▶ La qualité du projet se jugée au regard de :

- **L'adéquation du projet à un besoin local** : le porteur devra décrire dans le champ de son projet l'analyse du besoin identifié et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le quartier,
- La présentation de l'action et de ses objectifs doit être claire et articulée avec **l'existant** sur le quartier (droit commun, service public, association).
- Du travail de **co-construction avec le ou les communes concernée(s)**, les habitants et tout autre acteur ou structure identifiés
- Du **partenariat** mobilisé sur les différentes étapes du projet et sa mise en œuvre.
- Le caractère **d'innovation** et d'expérimentation du projet sera regardé avec attention.
- **L'adéquation des moyens aux objectifs** du projet : les moyens humains et partenariaux mobilisés, la faisabilité financière,
- La mobilisation et la recherche **de moyens de droit commun** et d'une capacité d'autofinancement (bénévolat, fonds propres, mécénat) en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.

#### ▶ Les modalités de mobilisation des publics :

- L'action doit bénéficier en grande majorité aux habitants de la politique de la ville, les objectifs de mixité femme/homme devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir, argumentés,
- Les structures doivent présenter leur **méthode de mobilisation et d'aller-vers les publics** ciblés et leurs outils de communication permettant de faire connaître, au public, son action et d'atteindre de nouveaux publics.
- Favoriser la **co-construction** et la mise en œuvre des actions avec les publics visés et les partenaires concernés.

#### ▶ Evaluation de l'action :

- Vous indiquerez dans le dossier CERFA a minima 1 indicateur d'impact qui permettra de mesurer si l'objectif principal de votre action est atteint. Vous aurez à compléter une fiche bilan à 6 mois de réalisation de l'action **que vous devrez mettre à jour à la fin de votre action. Attention à récolter les données nécessaires dès le démarrage de votre action**

## 3-3 CONTACTS

**Vous êtes invité à déposer votre dossier de demande de subvention :  
IMPERATIVEMENT AVANT LE :  
1er DECEMBRE 2023**

**Tout dossier reçu incomplet et/ou après cette date sera déclaré irrecevable**

- **pour les dossiers relevant d'au moins 2 communes à l'attention :**
  - o GIP Contrat de ville Le Havre Seine Métropole : 02 35 22 33 90 :  
[sophie.ballandonne@lehavremetro.fr](mailto:sophie.ballandonne@lehavremetro.fr)
- **pour une action sur la Ville du Havre à l'attention :**
  - o Mairie du Havre : [viesocialedesterritoires@lehavre.fr](mailto:viesocialedesterritoires@lehavre.fr) + [marie.raison@lehavre.fr](mailto:marie.raison@lehavre.fr)
- **pour une action sur Gonfreville-l'Orcher à l'attention :**
  - o Mairie de Gonfreville-l'Orcher : [jerome.hoffecard@gonfreville-l-orcher.fr](mailto:jerome.hoffecard@gonfreville-l-orcher.fr)
- **pour une action sur Montivilliers à l'attention :**
  - o Mairie de Montivilliers : [magali.garcia@ville-montivilliers.fr](mailto:magali.garcia@ville-montivilliers.fr)
- **pour une action sur Harfleur à l'attention :**
  - o Mairie d'Harfleur : [kevin.crochemore@harfleur.fr](mailto:kevin.crochemore@harfleur.fr)

### **POUR TOUTE AIDE CONCERNANT VOTRE DOSSIER, VOUS POUVEZ CONTACTER :**

- o le Délégué du Préfet : Jérôme MIRGAINE : 02 35 13 34 82
- o le GIP Contrat de ville Le Havre Seine Métropole : 02 35 22 33 90
- o + la commune concernée par votre projet :

#### **LE HAVRE**

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invité à prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier, avec les correspondants désignés :

##### **Pour toute question d'ordre générale :**

- Direction Vie Sociale des Territoires, mission Politique de la Ville
- Chargée de mission, Marie RAISON : 06 48 72 56 13 / 02 35 22 33 72 / 02 35 19 49 71 [marie.raison@lehavre.fr](mailto:marie.raison@lehavre.fr)

##### **Pour toute question spécifique à un territoire :**

- Déléguée du Territoire Le Havre Centre-Ville Centre Ancien (Danton/Massillon)  
Coralie RIBET (adjointe) : 07 88 98 31 31 / [coralie.ribet@lehavre.fr](mailto:coralie.ribet@lehavre.fr)
- Délégué du Territoire Le Havre Nord-Ouest (Bléville Nord/ Bléville Sud)  
Jean-Louis Bert : 02 32 85 02 39 / [jean-louis.bert@lehavre.fr](mailto:jean-louis.bert@lehavre.fr)
- Déléguée du Territoire Quartiers Sud (Quartier de l'Eure/ Brindeau/Vallée-Béreult)  
Sybille DEHAIS : 02 35 13 50 97 / [sybille.dehais@lehavre.fr](mailto:sybille.dehais@lehavre.fr)
- Délégué du Territoire Le Havre Nord-Centre (Mont-Gaillard/Mare-Rouge/Bois de Bléville)  
Patrick Hauguel : 02 35 48 93 99 / [patrick.hauguel@lehavre.fr](mailto:patrick.hauguel@lehavre.fr)
- Délégué du Territoire Le Havre Nord-Est (Caucriaucville/Soquence)  
Pierre-Yves Dandel : 02 35 49 65 78 / [pierre-yves.dandel@lehavre.fr](mailto:pierre-yves.dandel@lehavre.fr)

**Pour les nouveaux projets**, un rendez-vous vous sera proposé sur simple demande auprès du chargé de mission Politique de la Ville.

#### **GONFREVILLE L'ORCHER**

- o Jérôme HOFFECARD : 02.35.13.18.50

#### **MONTIVILLIERS**

- o Magali GARCIA : 02.35.11.76.84

#### **HARFLEUR**

- o M. Kevin CROCHEMORE : 02 35 13 30 00

## ANNEXE N°1 :

**Dossier « CERFA n°12156\*06 » à remplir pour répondre à cet appel à projet**

**Lien vers le formulaire et la notice :**

[Association : demande de subvention \(Formulaire 12156\\*06\) | Service-public.fr](#)

+ formulaire word en pièce-jointe du mèl adressé

## ANNEXE N°2 :

Modèle compte-rendu financier

## ANNEXE N°3 :

Exemple de bilan intermédiaire & final